



Cours	Horaire/salle	Professeur
-------	---------------	------------

Fonctionnement de l'ÉCOLEJOHN ... à lire attentivement 😊

MONTANT DE L'INSCRIPTION

Son règlement se fait à l'ÉCOLEJOHN, **après le cours d'essai seulement**. Son montant est évalué en fonction du moment où vous entrez à l'ÉCOLEJOHN. Votre inscription sera **valide jusqu'au prochain mois de septembre**. Vous n'aurez à la régler qu'une seule fois par foyer.

Période durant laquelle vous vous inscrivez	Montant de l'inscription à l'ÉCOLEJOHN
Du 1 ^{er} Septembre au 31 Décembre	20 euros
Du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars	15 euros
Du 1 ^{er} Avril au 30 Juin	10 euros
Du 1 ^{er} Juillet au 31 Août	5 euros

TARIF DES COURS

Tous les cours sont à régler à l'ÉCOLEJOHN au moment de l'inscription en début d'année, (en début de chaque trimestre pour les cours particuliers). Ces règlements sont à adresser par courrier à « ÉCOLEJOHN, 4 rue Jean Moulin, 31250 REVEL », ou à nous remettre en main propre lors de votre inscription. **En cas de paiement par chèques, ceux-ci seront à émettre à l'ordre « ÉCOLEJOHN »**. Il est bien sûr tout à fait possible de régler en espèces, mais toujours l'année complète pour les cours collectifs ou ateliers, et le trimestre complet pour les cours particuliers.

- Pour les **COURS COLLECTIFS (Instrument, Découverte Instrumentale) et les ATELIERS (Ateliers de Groupe, Eveil Musical)**, 4 chèques vous seront demandés dès l'inscription (l'inscription à l'ÉCOLEJOHN + l'année de cours divisée par trois trimestres). Ils seront respectivement encaissés au mois d'octobre, de janvier et d'avril.
- Pour les **COURS PARTICULIERS**, 4 chèques vous seront demandés en début de trimestre (l'inscription à l'ÉCOLEJOHN à ne régler que lors du 1^{er} trimestre + le trimestre divisé par trois mois). Ils seront respectivement encaissés au début de chaque mois du trimestre.

Type de cours	Fréquence de cours	Règlement à fournir lors de l'inscription	Tarif Famille/ Demandeur d'emploi
Collectif	1 cours par semaine scolaire	420 euros l'année	390 euros l'année
Atelier	1 cours par semaine scolaire	300 euros l'année	280 euros l'année
Particulier	1h00 par semaine scolaire	250 euros le trimestre	230 euros le trimestre
	45 min par semaine scolaire	210 euros le trimestre	200 euros le trimestre
	30 min par semaine scolaire	150 euros le trimestre	140 euros le trimestre

REDUCTION : « TARIF FAMILLE / DEMANDEUR D'EMPLOI »

Lorsque plusieurs personnes d'un même foyer s'inscrivent en même temps, nous appliquons le **Tarif Famille** pour tous ces membres du foyer. Le tarif sera également appliqué aux Demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif.

PERIODE DE COURS, VACANCES, FERIES

Les cours seront donnés toutes les « semaines scolaires », autrement dit nous suivons à quelques détails près le **calendrier des vacances scolaires**, vacances **durant lesquelles les cours s'arrêtent**. Cependant, l'ÉCOLEJOHN ne ferme pas systématiquement pendant les vacances et profite de ces périodes pour proposer d'autres cours, **des stages gratuits pour les élèves de l'ÉCOLEJOHN**, des répétitions, des concerts, des rencontres, etc... Lors **des jours fériés**, l'ÉCOLEJOHN ne sera pas ouverte et les cours ne seront pas à rattraper. Quelle que soit la configuration, **l'ÉCOLEJOHN ne fera jamais de pont en conséquence des jours fériés**.

CALENDRIER VACANCES, FERIES ET FIN DE COURS

LES VACANCES (durant lesquelles nous proposons des stages gratuits pour les élèves de l'ECOLEJOHN, payants pour les extérieurs)		
Vacances	Fin des cours	Reprise des cours
Toussaint	Samedi 21 oct	Lundi 6 nov
Noël	Samedi 23 déc	Lundi 8 jan
Février	Samedi 17 fév	Lundi 5 mars
Avril	Samedi 14 avr	Lundi 30 avr

Jours fériés (nous ne faisons aucun pont mais aménageons parfois les cours car beaucoup d'entre vous ne sont pas là)
Samedi 11 Novembre 2017
Lundi 2 Avril 2018
Mardi 1er Mai 2018
Mardi 8 Mai 2018
Jeudi 10 Mai 2018
Lundi 21 Mai 2018

CONCERT PIQUE-NIQUE DE FIN D'ANNEE RESERVEZ CETTE DATE !!!
Dimanche 10 juin 2018
FIN DES COURS
Dimanche 1er Juillet 2018

Les fréquences et les durées de cours peuvent varier selon le nombre d'élèves par groupe.
L'ECOLEJOHN se réserve tous droits de modifications.

COURS SPECIAUX

Durant l'année et selon les projets de l'ECOLEJOHN, certains cours seront déplacés et même déformés. Un cours particuliers d'une heure pourra être remplacé par une répétition en groupe de 3 heures. Dans cet exemple, nous ne considérerons pas que le cours particulier soit à rattraper. Nous vous demanderons donc d'accepter ces changements très ponctuels dont le but sera avant tout pédagogique.

A ce propos, voilà le calendrier des regroupements de cours de batterie. Les semaines durant lesquelles ont lieu ces regroupements, certains cours particuliers de batterie seront remplacés par ce fameux cours en groupe.

CALENDRIER DE REGROUPEMENT DES BATTEURS DE L'ECOLEJOHN

Les Mercredis : 29 Novembre, 20 décembre, 31 janvier, 14 février, 28 mars, 11 avril, 30 mai et 6 juin.

Le professeur de batterie vous communiquera les horaires de ces cours spéciaux, sachant qu'ils se feront dans l'après-midi du mercredi annoncé dans le calendrier précédent, mais aussi, pour certains groupes, durant la semaine autour de ce mercredi.

ABSENCE

Absence d'un professeur : cela peut malheureusement arriver... auquel cas nous reporterons ce cours annulé. En raison du calendrier et des emplois du temps, ces cours de rattrapage auront parfois lieu durant les vacances scolaires.

Absence d'un élève : vous pouvez également être malade ! Nous comprendrons que vous manquiez un cours durant l'année et nous arrangerons pour le rattraper pour ce qui est des cours particuliers uniquement. Cependant, des absences répétées (ou dont le motif n'est pas valable), ne donneront pas lieu à des cours de rattrapage.

Nous vous remercions de signaler l'absence, dans la mesure du possible, 24 heures avant le cours de manière à ce que nous ayons le temps de prévenir le professeur. Dans ce cas un simple petit message suffira.

RAPPEL DES COORDONNEES COMPLETES DE L'ECOLEJOHN : Téléphone : 09 50 60 90 12 ou SMS au 06 14 55 73 29
Mail : ecolejohn31@gmail.com

Par ailleurs, aucun remboursement ne sera effectué par l'ecolejohn, quel que soit le motif de la demande.

Concernant les cours collectifs et ateliers, vous vous engagez pour une année scolaire de cours.

Concernant les cours particuliers, vous vous engagez pour un trimestre de cours.

LA BIBLIOTHEQUE DE L'ECOLEJOHN

Absolument réservée aux élèves de l'ECOLEJOHN : nous mettons à disposition partitions, méthodes, livres d'histoire, etc...

RECAPITULONS

- Les cours sont à régler à l'avance, par espèce ou par chèque, vous fournirez 4 chèques lors de votre inscription (1 chèque « d'inscription » ainsi que : 3 chèques pour l'année de cours collectifs et ateliers, ou 3 chèques pour le trimestre de cours particuliers). Chèques émis à l'ordre de l' « **ECOLEJOHN** ».
- Si vous êtes absent alors que l'ECOLEJOHN assure les cours, ces cours ne seront ni rattrapés, ni remboursés.
- Il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires. Nous profiterons de ces vacances pour vous proposer, vous qui serez élève de l'ECOLEJOHN, divers stages gratuits et autres rencontres.